

Abbe Monsieur
Monsieur Nicole
Secretaire & Commis des Sels
Au Phenit

 Monsieur

18 juillet 1757

Je vous ferai tenir par la poste de Vendredi ou lundi prochain la prononciation que mesmes demande de l'Abé & Convent de l'Abaye de Lae de Noua de 1513, qui a dix pages de Grand papier, avec la Declaration de Nicolas Comispaire en la Vallée en 1607. que vous avez veüe le tout vidimé; ladite prononciation a été confirmée le 24^e Juin 1664, Je payerai le vidimateur, et Monsieur vous me ferez toucher en même tems par la même poste un Cens neuf pour le tout & vous devez vous procurer l'Abergement passé par S. L. E. ces lan 1543 à ceux de la Vallée confirmé en conseil Souverain lan 1558 plus lan 1559 & 1614.

Quand à l'égard de l'affranchissement de Ceage de la Chateknie des Cées lors que les Communes auront Reigle & convenu de ce quelles veulent donner, Je les leur procureray, ie leur demande 30 Ecublans chacune 10, payable dix Ecublans en faisant le convenant & vingt quand ie le leur remettray en bonne forme; si Elles se determine promptement elles le recoreront dans peu de tems

En vous saluant j'ay l'honneur d'estre avec une tres
parfaite consideration

Monsieur,

a Gaultion le 18^e
Juillet 1757.

Je suis
votre tres humble &
tres obeissant serviteur
P. REYMOND

À Monsieur
Monsieur Niobe secrétaire
& Commis des Sels &c

Au Perit



Monsieur,

22 VII 1757

Q

In Reponſe de l'honneur de votre chère & aimable lettre que
je viens de Recevoir; J'ay celuy de vous dire que ie vous auray
envoyé par le ſent ordinaire la prononciation de L'Abé Jacques
Varnier, et auſſi le ſouvent & Chanoine de L'Abay de Lac
de Joux, avec la Declaration du Comiſſ. Nicolas Monney; mais
Monsieur, Je le ſeray faire pour lundy prochain (Dieu aidant)
Laquelle prononciation porte que les Padiſ Seigneurs de la Sarra
fondateurs de L'Abay en ſelle fondant ils la Dotterent de toutes
leditte Vallée, a ſavoir du Lac, Eau, Cours d'Eau, Prés -
Terres foreſts, Paquis, fruits, Joux, &c. Ce qui a eu été précédant
Conteſté entre L'Abé & Couvent de S. Eugend & Domps Convent
ce dernier avant poſſeſſeurs d'adits Seigneurs Barons de la Sarra,
de laditte Vallée du Lac de Joux, les Tenettes ſont le ſomme des
Montagnes du Coſté de Neum, juſques au ſomme du mont
Risod quiſt du Coſté de la Bourgonne, Certe ſully a leur
ſeul, tend. Contre vents à un Lieu & l'Quaire de Lac L'imponee
autour que les Eau ſe peuvent de couler dès le ſomme d'adits
Montagnes au Lac &c. Copiers parlent à quoy ie me raporta
pour Brevet; Quand a ſe confirmation du 4. Juin 1664
Par le Seigneur Ballif de Romme Samuel De Mottville
& enor la Ratiſſication du 14. Juin 1708. faite par
le

le seigneur Ballif de Rom Jacob Steuter
qui vous font également necessaire, je vous les
pourray aussi pour lundy prochain si m'est possible
Pour vos meilleures recherches il faut recourir aux
vieux auteurs, L'Empereur frederick a eu fait un
Decret concernant ledite Vallée soit une confirmation
d'un Traitté; il sera bon de les trouver;

Guillaume De la Sarna, en 1408 environ, Aimé De la
Sarna, en suite; huguette de S. Trimier en 1485; son
Commispaire étoit Armonet Collens, à ce dernier à suédis
Le Comispaire Majpris qui à écrit en Latin du temps
de Claude Collens abé en Janvier 1534. il faut se
prouver la Renovation, il a aussi écrit apres la prise du
Bays de Naud, En suite Noble Abel Murgor, en 1574
Et enfin Nicolas Monney dernier Comispaire en
ledite Vallée du Lac de Joux en 1607. & environ;

Il faut monsieur faire un Inventaire de tous vos
droits par forme d'Exament en Inverant ce que chaque
acte contient, si vous & votre honorable Commune
trouvez à propos de m'employer avec vous je le
feray avec honneur & plaisir, Cela evitera bien des
frais

frais & des grosses Journées, a des personnes qui ne
feront pas mieua que vous, quand à moy ie sçavoir
ce qui faut faire pour ce Sujet par les emplois que
j'ay eu aux environs & ailleurs

Quand ala franchissement de Baye de la Chateleterie des Eclés
Des particuliers agissant au nom de la Commune de Sablay
avient convenus en dernier lieu avec moy à dix Eubtans
par Commune, sous deui approbation, mais par reflection
ils ne trouverent pas à propos de Signer, et renvoyerent le
fait jusques apres la convocation d'une assemblee des trois
Communes, si Elles se determinent promptement je le feray
à un prix un peu plus bas, car comme cette Conception
est d'une grande étendue, il faudra aussi mettre sa
confirmation, & ensuite la Validation pourquoy ie ne
voudrois pas mobliyer a le faire faire pour un Louys.
neuf

En attendant l'honneur de vos Reponses, ie suis en
vous saluant comme d'ans avec une tres parfaite
Consideration!

Monsieur

Votre tres humble &
tres obeissant serviteur
L. REYMOND

Aoulon le 22^e Juillet
m^{re} excuse la grande
Date, le port majora

M. je souhaiterai avoir une prompte Réponse
à l'article de ma lettre, à l'honneur de votre adresse,
concernant l'affranchissement de Senye de la Chateleine
des Fleis

A Monsieur
Monsieur Nicole Secretaire
Au Chenit

Monsieur

29 VII 1757

En vous adressant les quatre copies lundi dernier par la poste, je
ne puis avoir le temps de vous dire alors mes pensées, à cause que
je fus occupé ce jour là à faire faire la Vidimation, après l'assemblée
de notre conseil qui me donna les Originaux. Il vous est important
de recourir aux Vieux Ecrits, et comme les Anciens possesseurs de la
Vallée la possédoient, Anciennement toute la Vallée ne faisoit que
une commune, Le Lieu a presté Reconnoissance de son Domaine
es mains du Commissaire Nicolas Monney environ l'an 1600 —
qui a fondé la Renovation sur le précédent Commissaire Noble Abel
Meysor tous deux Com. en faveur de L. B. mais Mr. il
faut remonter plus anciennement au Commissaire Major, qui a
eu en faveur de Labé Claudius Collani en l'an 1594 lequel
a été le dernier Abéj prouvé. c'estoit Jacques Varrier, en l'an
1513. plus anciennement c'estoit Labé Tornafole, le Commissaire
de ce temps c'estoit ledit Com. Major, et Raymond Collens
de Romainmotier, ce dernier a écrit en faveur du Prince de Savoie
lors que vous, et nous étions sous sa Domination, La commune du Lieu
pour toute la Vallée aura presté Reconnoissance de ce quelle
possédoit et aura établi spécifiquement les limites de tout le Territoire
de la Vallée

Je vous Monsieur qu'il faut visiter les Archives du Chateau de la
Sarra; Et en outre le Quercet que les anciens Seigneurs de la
Sarra ont presté en faveur dud. Prince de Savoye, Car j'ay
eu par une Prononciation du Seigneur Baron de la Sarra qui j'ay en me
que ses anciens predecesseurs ont presté Quercet &
Delimitation des Droitures Seigneuriales dud. la Sarra, en faveur
dud. Prince de Savoye, et comme ils possédoient la Vallée
alors, il en sera fait mention, laquelle relevoit de leur fief
& juridiction;

On pourra voir ses Archives par le moyen & la faveur de
Monsieur le Chatelain Cloux, qui a la Recepte & les
droits en mains. Quant à moy J'iray la plus favorablement
à tout autre lieu;

Lors que vous jugerez à propos que ie vous rende mes services
vous aures que me le faire sçavoir, Car je desire de vous
faire amplement Connoître que ie suis à l'honneur

Commune du Chenin en general & vous en particulier
avec une très parfaite consideration)

Le Conseiller,

otre très humble & très
obeïssant serviteur

L. Raymond

Naulion le 29. Juillet
1757

J'ay reçu paiement pour
deux pieces reste deux à payer

A Monsieur
e Monsieur Nicole Secrétaire
Au Phénix

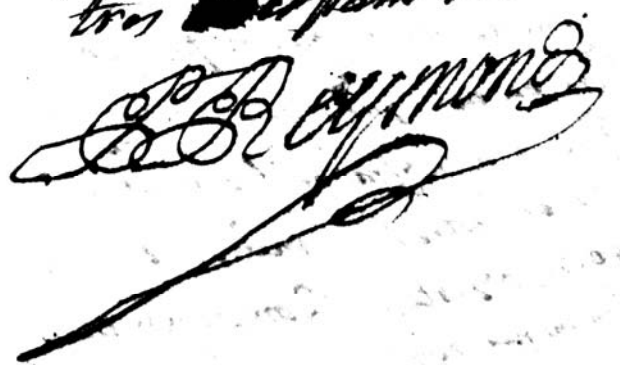
De Paulin le 15. Août 1757.

Monsieur,

Quand même vous n'auriez pas eu occasion de voir mon cousin le
Secrétaire Martignier, vous recevriez également aujourd'hui de moy -
le beau Original en Latin de notre Prononciation du 18. g. Br. 1753.
comme je vous l'avois promis lundj dernier, Car j'avois parlé à
mon cousin Abram Baux Raymond gouverneur d'ici de procurer hier
une assemblée du conseil après le Brèche, et nous avons été deux
pour demander pour vous, à Quoy notre conseil s'est d'abord presté
car il desire de faire plaisir à l'honorable Comune du Chêut à cette
prononciation en langue Latine, Lauray fait joindre une ^{vieille} traduction
mais elle ne se trouve point signée, Monsieur le Commissaire
Le fouler mon Cousin, par son Examen auroit vu qui a
été, ou adin, par qui nous signée je l'ai retenu;
Quant à la franchise mentionné dans l'honneur de vos
chères lettres du mois dernier de Juillet; sur l'honneur de
votre offre à Romain m'offrir de me faire payer par les
Communes trois Louis d'or neuf, J'espère de me m'attacher -

serais au plus tôt pour le leur procurer, d'Intention
qu'ils leur soient utile et avantageux, je seray
humblement d'adonnage, voilà ce que j'ay à vous
dire pour le present, en attendant de vos nouvelles
pour vous rendre, et à votre honorable Commune
d'autres services, Soy' l'honneur de vous avec une
tres parfaite Consideration /.

Monsieur

Vostre tres humble &
tres ~~de~~ foyeux serviteur


A Monsieur
Monsieur le Secrétaire Niobe

A Chenit

a Vaullion ce 29^e. Aoust 1757.

Monsieur,

La promesse que vous me faite, au nom de l'honorable Commune du Chenil, par la poste du Vendredi 19. du Courant, concernant l'affranchissement de Beage de cette de la Châtellenie des Cteés me contente pour la portion de ladite Commune, Mais Monsieur Il faut que les deux autres communes du Lieu, & de Labaïje en fassent Chaune de même, et qu'on me livre à bon conte la valeur de trois Eus blans, et qu'en je vous remettray un double d'iceluy, en bonne forme je seray payé du contenu de ma lettre du 15. de ce courant mois, De Sorte Monsieur que si vous me faites parvenir inespamment leur consentement, ou vous pour Elles, Je m'engage de vous le procurer au plutôt, Et ensuite vous jouirez avec plaisir du benefice que cet acte vous aura, comme étant anciennement ressortissant de cette Châtellenie. Je crois que ces communes se détermineront d'abord & avec plaisir sur ce Sujet, puis que plusieurs des principaux particuliers m'ont témoignés beaucoup d'impression pour cette Recouvre et même des il y à peu de jours, et sous des offres beaucoup plus avantageux, cette affaire ne se doit pas prolonger ni deventquer afin quelle ne devienne plus difficile, en vous priant de agréer mes salutations, Je suis avec une très grande consideration,

Monsieur

Votre très humble et très obéissant
serviteur
L. Raymond

A Monsieur
Monsieur & Vicole-Secretaire

Au Chenit

De l'aution le 3^e 8^{bre} 1757.

Monsieur

Vos Requisitions, je vous ay fournit au nom de -
l'honorable Commune du Chenit quatre piéces pour vous en
servir à la défense de la cause qu'elle a, avec ~~de~~ ces
Monsieur j'ai reçu le 24^e Juillet dernier un Ecureuf
pour deux piéces, Reste deux compris la Declaration du
Commissaire Nicolas Monney, du 10^e May 1607. J'ai payé -
Trois florins pour les vidimotions, et j'ay été chargé de
quelques ports de lettres, il m'est deu aussi un Ecureuf ^{par l'ontersch} que
je vous prie Monsieur de faire en sorte que ie le receive par
l'ordinaire de Vendredy prochain et vous Obligerai celui qui est
avec une très parfaite Consideration.

Monsieur,

Votre très humble & très
obéissant serviteur
P. Reymond

A Monsieur
Monsieur le Secrétaire
Nicole
Au Chevit

De Vallorbes le 15^{me} 8^{bre} 1752

Monsieur,

Je vous prie de me faire tenir par le premier ordinaire de Vendredy prochain le montant de ma lettre a vous remise à la dernière foire du Lieu, avec une Note des droits que vous pouvez avoir de l'affranchissement accordés au ressortissans de la Châtellenie des Elés, Monsieur il m'est important de régler mes affaires par ici avant que m'en aller à Berne à quoy je me confie, en attendant j'ay l'honneur d'estre avec une très parfaite considération.

Monsieur

au lieu d'un Eau neuf, pour
bonne considération je quitte
pour sept florins & six sols

Votre très humble & très
obéissant Serviteur
Le Reymond

A Monsieur
Monsieur Nicole Secrétaire
Au Pénit

Monsieur

Je remarque que le jour pour la production de votre dernière pièce au procès d'Entre L. L. & vous & joints n'est pas marqué je vous prie de me faire le plaisir de m'apprendre environ le tems de votre production, afin que suivant ce je me conduise, que je ne sois pas surpris lors que les procédures seront nécessaires & que je fasse d'autres choses si comme je vous salue & suis avec une considération très parfaite.

Monsieur

à Gauthier ce 8^e Juillet 1758

Votre très humble & très
obéissant serviteur
E. Raymond